

DELIBERATION n°17/2023

**OBJET : AMELIORATION DU SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION EXISTANT ET DES EQUIPEMENTS
PROFESSIONNELS DE LA POLICE MUNICIPALE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	3
Votants :	24

SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, la commune a été équipée d'un système de vidéoprotection comprenant 29 caméras positionnées principalement sur les axes routiers d'entrée de ville, ainsi que sur les places publiques. La commune avait bénéficié d'une subvention du Fond Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à hauteur de 50% des dépenses.

Il rajoute qu'afin de limiter ou bien trouver les auteurs des cambriolages, actes d'incivilités ou infractions routières, il convient d'une part de perfectionner le système de vidéoprotection par l'achat de caméras nouvelle génération équipée de l'intelligence artificielle (lecture de plaques d'immatriculation) et d'ajouter de nouveaux sites de contrôle.

Il est proposé de remplacer 5 caméras existantes défectueuses par des caméras nouvelles générations, pour un montant total estimé à 7 187,40€.

Il est également proposé d'ajouter cette année deux nouveaux sites de surveillance stratégiques, le rond-point du Lac, et sur l'axe chemin des Picholines-chemin du Piol, pour un montant total de 29 960,46€.

Enfin, il est devenu utile de professionnaliser l'équipement de nos policiers municipaux afin d'être plus réactifs lors de gestion d'événements et améliorer la communication intra-services. Ainsi, il est proposé l'acquisition de trois radios pour un montant total de 2 686,09 €.

Monsieur le Maire indique que le coût de l'opération hors subvention s'élève à :

- Remplacement 5 caméras LPR existantes : 7 187,40€
 - Equipement de deux nouveaux sites : 29 960,46€
 - Fourniture 3 moyens-radio : 2 686,09€
- 39 833,95€ TTC.**

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût de l'opération	39 833, 95 € TTC
Subvention sollicitée auprès de la Préfecture au titre du FIPD (50%)	19 916,97 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (10%)	3 983,39 €
Part communale HT (40%)	15 933,59 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 006-210600383-20230323-D_17_03_2023-DE

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le coût de la dépense ;

APPROUVE le plan de financement du projet ;

SOLLICITE une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

DIT que les dépenses sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 28 MAR 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 28 MAR 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

